

Observation au compte rendu de la réunion du 13 mai 2024 : néant

SERVICES COMMUNAUX – RESTAURATION SCOLAIRE ET APS

Fixation des tarifs pour l'année 2024-2025

- **Restauration scolaire :**

A compter du 1^{er} septembre 2024, les repas seront préparés par la Maison d'Accueil de Saint Julien de Vouvantes. Une convention sera mise en place et signée par les deux parties prenantes.

Comme chaque année, le conseil municipal fixe le prix des repas servis à la restauration scolaire. Ces tarifs ne couvrent qu'une partie du coût total des prestations (environ 65 %), le reste étant pris en charge par la collectivité. Le prix du repas est le même pour toutes les familles.

Après discussion, le conseil valide les propositions de la commission « Enfance-Jeunesse-Culture » présentées ci-dessous :

▪ Repas enfant :	4.35 €
▪ Repas Adulte :	6.45 €
▪ Repas Tarif Majoré :	5.35 €
▪ Contribution (panier repas) :	1.30 €
pour enfants avec un P.A.I. uniquement	

- **Accueil périscolaire :**

Acceptation par les conseillers des Tarifs des Activités périscolaires préconisés par la communauté de communes de Châteaubriant-Derval sur le territoire pour l'année 2024/2025.

Pour la rentrée prochaine, il sera appliqué une augmentation de 5% :

✓ Tranche 1 (QF < 400 €) :	1.03€ /h.
✓ Tranche 2 (QF entre 400 € et 650 €) :	1.16 € /h.
✓ Tranche 3 (QF entre 651 € et 950 €) :	1.29 € /h.
✓ Tranche 4 (QF entre 951 € et 1250 €) :	1.38 € /h.
✓ Tranche 5 (QF > 1251 €) :	1.52 € /h.

Règlements intérieurs - Rentrée 2024/2025

Les règlements intérieurs des deux services proposés par la commission scolaire sont approuvés par le conseil municipal. Ils seront mis en ligne sur le site internet de la commune.

Les familles seront invitées à en prendre connaissance pour ainsi comprendre le fonctionnement de ces deux services et permettre une rentrée dans de bonnes conditions, dans l'intérêt des enfants, des parents et des agents des services communaux.

BONS SCOLAIRES

Le montant de l'indemnité scolaire réservé aux enfants de la commune, scolarisés hors commune, de la 6^{ème} et ayant au maximum 16 ans dans l'année, a été fixé à 30 € par délibération du 26 juin 2023.

Les bons seront à utiliser dans les commerces de Châteaubriant, contactés au préalable, à savoir : Leclerc, Hyper U, Intermarché, BLS impression, Bureau Vallée, Intersport, et Librairie « La Liste de mes Envies ».

Ils ne sont pas acceptés par le magasin Décathlon.

Ils seront délivrés aux familles sur présentation du Livret de famille et justificatif de domicile pour les nouveaux arrivants.

Après discussion, le conseil décide de maintenir le montant des bons scolaires à 30 €.

Les familles devront ensuite déposer au secrétariat un certificat de scolarité, et ce au plus tard le 10 octobre 2024.

En cas de non remise de ce dernier, le remboursement des 30 € sera demandé aux familles par l'émission d'un titre, avec règlement auprès de la Trésorerie de Nort sur Erdre.

JURY D'ASSISES 2025

En application de la loi n°78-788 du 28 juillet 1978 modifiée ; de la circulaire n°79.94 de Monsieur Le Ministre de l'Intérieur en date du 19 février 1979 et du Code de Procédure Pénale, et comme chaque année, il doit être procédé au tirage au sort des personnes susceptibles de siéger en qualité de juré, aux Assises de Loire Atlantique, en 2025.

Le tirage au sort portant sur les listes électorales de Juigné les Moutiers et de Saint Julien de Vouvantes, a donné, selon le 1^{er} procédé, les résultats suivants :

- MOSSET Olivier, né le 05/03/1979 à Saint – Gemmes- d'Andigné (Maine-et-Loire)
Domicilié à Saint Julien de Vouvantes – La Plonais
- RATTAZI Véronique (épouse GOUPY), née le 20/06/1967 à Châteaubriant (Loire-Atlantique)
Domiciliée à Juigné Les Moutiers – 31 Rue d'Ancenis
- LARDEUX Bernard, né le 27/07/1947 à Saint-Michel-et-Chanveaux (Maine-et-Loire)
Domicilié à Saint Julien de Vouvantes- 9 Rue de la Libération

AMENAGEMENT MAIRIE- AGENCE POSTALE

Différents avenants sont présentés au Conseil Municipal. Des travaux supplémentaires ont été nécessaire suite à des imprévus pour réaliser le chantier correctement dans sa globalité.

Avenant n°1- Lot 2 – Maçonnerie – ETAB MACONNERIE

Acceptation par le Conseil Municipal de l'avenant n°1 – Lot 2 – Travaux de maçonnerie détenu par l'entreprise ETAB Maçonnerie – Auzillé – 44670 La Chapelle Glain

Montant initial du marché :

- Montant HT : 7 231.55 €

Objet de l'Avenant : à l'emplacement de l'escalier intérieur qui a été démolit, le dallage existant ne pouvait pas supporter le poids du coffre-fort de l'agence postale, et le mur intérieur, une fois découvert, comprenait un poteau en bois en mauvais état.

Montant de l'Avenant n°1 :

- Montant HT : 1 617.54 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 22 %

Nouveau montant du marché :

- Montant HT : 8 849.09 €

Avenant n°1- Lot 4 – Menuiseries Intérieures - EMCG

Acceptation par le Conseil Municipal de l'avenant n°1 – Lot 4 – Menuiseries Intérieures détenu par l'entreprise EMCG – Rue Sidney Béchet- 44110 CHATEAUBRIANT

Montant initial du marché :

- Taux de TVA : 20,00 %
- Montant HT : 37 024.38€
- Montant TTC : 44 429.24€

Objet de l'Avenant : suite aux démolitions de cloisons et dépose de sol, il a été constaté que le parquet existant était en mauvais état. Ce qui a nécessité de refaire les sols en intégralité (avec ragréage et pose sol en PVC), les placards démolis (reposant sur le parquet) et certaines cloisons comprenant portes et châssis.

COMPTE RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2024

Montant de l'Avenant n°1 :

- Taux de TVA : 20,00 %
- Montant HT : 7 178.92 €
- Montant TTC : 8 614.70 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 19 %

Nouveau montant du marché :

- Taux de TVA : 20,00 %
- Montant HT : 44 203.30 €
- Montant TTC : 53 043.94 €

TE 44 – EFFACEMENT RESEAUX RUE DES MARRONNIERS

Mr le maire rappelle que le conseil municipal a donné son accord pour le lancement de l'étude de l'opération située sur la commune – Rue des Marronniers lors de la séance du 3 mai 2023.

Présentation du contexte :

Au niveau du réseau électrique du secteur Rue des Marronniers-Place de la Martinais, le Syndicat Départemental d'Energie de Loire Atlantique (Sydela) doit réaliser courant 2024 un renforcement de la ligne pour remédier aux chutes importantes de tension rencontrées dans ce secteur. Ces travaux sont pris en charge par le TE 44 en totalité (réalisation sécurisation des ouvrages électriques basses tension) et sont estimés à 227 017.11 €.

TE 44 propose à la commune de profiter de ces travaux pour réaliser en même temps l'effacement des réseaux (éclairage public et télécommunication) dans le secteur « Rue des Marronniers – Rue des Ecoublères (*en partie*) – Rue de la libération (*en partie*) – Place Quinton - Rue du champ de foire et des Garennes ».

L'estimation financière était de 341 516.31 € HT pour les travaux, avec une participation prévisionnelle à la charge de la collectivité de 83 477.61€.

Nouveau chiffrage après l'étude :

Le conseil municipal prend connaissance du nouveau chiffrage reçu le 30 mai, présentée ci-dessous par Mr le maire :

N° dossier	Travaux		Participation Financière à verser au Sydela		
	Catégorie de travaux	Coût travaux HT estimé	Participation totale estimée HT	TVA estimée	Participation estimée, TVA inclus
170-21.002EP56	EP 56 – Réalisation de travaux neufs ou rénovation de réseau d'éclairage public	81 142.04	48 685.22	0.00	48 685.22
170-21-002RF10	RF10 - Réalisation d'un renforcement des ouvrages électriques	283 238.41	0.00	0.00	0.00
170-21-002-RT65	RT65- Réalisation d'un génie civil pour l'effacement des réseaux de télécommunication	42 781.80	34 225.44	6 845.09	41 070.53
Total de l'opération (en €)		407 162.25	82 910.66	6 845.09	89 775.75

Montant à la charge de la collectivité	89 775.75 € TTC
---	------------------------

La conjoncture économique a nécessité de réévaluer les participations des travaux réalisés en 2024 par TE44.

Ce qui explique les nouveaux montants, et par conséquence un versement supplémentaire de 6 298.17 € par rapport au prévisionnel.

Après discussion, le conseil accepte cette proposition malgré cette augmentation.

Travaux à prélever au BP 2024 : article 204182-Opération 323

TE44- PROGRAMME CONIFERE « MAIRIE ET LOGEMENT CCAS »

Mr le maire présente les résultats des premières faisabilités techniques et économiques reçus de TE 44 concernant la candidature de la commune au programme « CONIFERE » pour la mairie et le logement CCAS, à savoir : étude d'opportunité d'une chaufferie bois granulé.

COMPTE RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2024

Sur la Mairie : comme vu sur le site, il y a nécessité de créer une extension du bâtiment pour installer le silo de stockage, ainsi qu'un volume tampon. Cela augmente fortement le coût total du projet, estimé à 72 500 € à ce jour, avec un taux de subvention de 39 %.

Sur le Logement CCAS : ce type de bâtiment n'est pas adapté au programme CONIFERE de TE44.

Compte tenu de ces éléments, le conseil municipal **décide de ne pas donner suite à ce programme CONIFERE**, au vu des coûts financiers très conséquents, même si ce projet répond aux besoins de rénovation de cette chaufferie, d'un point de vue complexité technique, de conformité ERP, local chaufferie et d'investissements à engager.

LOCATION CABINET INFIRMIER

Mr Pascal BODENES, infirmier libéral, loue à la commune depuis le 1^{er} septembre 2015 un cabinet médical situé au rez de chaussée du bâtiment « 39 rue de la libération » au prix de 100 € mensuel (charges électriques comprises), réglé trimestriellement par prélèvement à terme échu, le 10 du mois suivant.

Ce dernier partage son cabinet avec Mme Marina LEFEBVRE et demande à que celle-ci soit intégrée au bail. C'est pourquoi, Mr le maire invite le conseil municipal à délibérer sur ce point pour le bon fonctionnement du cabinet infirmier de la commune.

Après discussion, le conseil municipal décide de louer le cabinet infirmier à Mr BODENES et Mme LEFEBVRE aux conditions suivantes :

- Loyer mensuel de 100 € (charges électriques comprises), payable par prélèvement chaque trimestre à terme échu le 10 du mois suivant et réparti à charges égales entre les deux locataires,
- Effet : au 1^{er} juillet 2024
- Révision du loyer chaque année à la date anniversaire, en fonction de la variation de l'Indice des Loyers des Activités Tertiaires publié par l'INSEE.

Autorisation donnée au Maire de signer les différents documents administratifs, notamment le bail professionnel.

PLU DE LA CHAPELLE GLAIN

Comme évoqué à la réunion du conseil municipal du 13 mai, la commune de la Chapelle Glain a arrêté son projet de plan local d'urbanisme (PLU) par délibération du 11 avril 2024.

La commune de saint Julien de Vouvantes, étant commune limitrophe, un avis est demandé au conseil municipal sur ce PLU. Sans avis dans un délai de trois mois, l'avis de la commune sera considéré comme favorable.

Après discussion, le conseil émet un avis FAVORABLE à leur projet de P.L.U. après avoir pris connaissance de ce dernier, communiqué aux élus qui le souhaitaient.

VEOLIA- RAPPORT ANNUEL DELEGATAIRE ANNEE 2023

Le rapport annuel du délégataire du service assainissement pour l'année 2023 réalisé par les services de VEOLIA, envoyé à l'ensemble du conseil municipal, est présenté par Mr le maire. Ce dernier est approuvé par les élus.

COMMISSION VOIRIE

ENDUIT D'USURE : Proposition de l'entreprise HERVE – Juigné les Moutiers (44) pour des Travaux entretien voirie Enduit d'usure de la route communale « rue des garennes » validée par le conseil municipal, pour un montant global de 11 376 € TTC. Somme à prélever à l'article 60633 du Budget Principal 2024.

AMENAGEMENT RUE AU-DELA L'EAU : présentation de la proposition de l'entreprise HERVE – Juigné les Moutiers (44) concernant l'aménagement de la Rue Au-delà l'Eau, pour un montant total de 71 588.70 € TTC, incluant les travaux suivants : préparation chantier, enrobé de la voirie, trottoirs en bicouche, et autres opérations de mises à niveau (tampons de voirie, bouche à clé, tabouret). Après discussion, le conseil municipal décide d'attendre des éléments complémentaires. La décision finale sera prise lors du prochain conseil municipal.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ **Bout de Forêt** : les élus sont cordialement invités à la cérémonie Bout de Foret qui aura lieu cette année le samedi 20 juillet
- ✓ **TSE ENERGY** : les élus sont informés qu'une présentation agrivoltaïque « le Chalonge » sera faite en mairie le 7 novembre 2024 de 14 h à 15 h 30 par le comité du projet, et de 17 h à 19 h par une permanence d'information de la population
- ✓ **Opération 26 communes – 26 sapins** : planning de l'opération validé par le conseil municipal, avec comme thème cette année « l'Etoile de Noël »
- ✓ **Remerciements** de la Maison d'accueil St Julien de Vouvantes pour les colis déposés à l'attention des aînés résidents à l'EPADH, très contents et touchés par ce geste de la municipalité
- ✓ **PER BELENOS** : information communiquée aux élus concernant la demande de Permis Exclusif de Recherche (PER) « BELENOS » suite à la réunion organisée par la préfecture avec les représentants des collectivités concernées le 2 avril 2024

Prochaine réunion de Conseil Municipal : lundi 9 septembre 2024 à 20 h 30 mn

La secrétaire